

PEUPLE TRAVAILLEUR,

JOURNAL DÉDIÉ AUX INTÉRÊTS DES CLASSES AGRICOLES ET OUVRIÈRES.

Versez l'instruction sur la tête du Peuple; vous lui devez ce Baptême.

VOL. I.

MONTRÉAL, MARDI, 12 MARS 1850.

N^o 7.



CHANSON.

DES OISEAUX.

A 11: — Que fâmes à voir les hirondelles, etc.

L'hiver redoublant ses ravages,
Désole nos toits et nos champs;
Les oiseaux, sur d'autres rivages,
Portent leurs amours et leurs chants!
Mais le calme d'un autre nid
NE LES ARRÊTE PAS INCONSCIENTS;
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps!

A l'exil, la mort les condamne,
Et, plus qu'eux, nous en gémissons!
Du palais et de la cabane
L'écho redit les chansons:
Qu'ils aillent d'un bord plus tranquille
Chercher les heureux habitants!
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps!

Où nous brâs sur cette plage,
Nous portons envie à leur sort!
D'être plus d'un ombre aigle
D'être et grande au fond du Nord!
Heureux qui, sur un alle aigle,
Peut s'élever quelques instants!
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps!

Ils passeront à l'hiver paisible,
Et, l'orage vainc dissipé,
Ils reviendront sous le vieux chalet
Que tant de fois il a frappé,
Pour prédire au valon fertile
De beaux jours alors plus constants!
Les oiseaux que l'hiver exile
Reviendront avec le printemps!

L'EXPÉDITION.

Un jour, à la messe Nicette,
Le bon Lyon, avec ardeur,
D'un doux baiser implorait la faveur;
Cette pastourelle simplette
Rusait y consentir, et n'eût refusé,
Lyon, dit-elle, d'un air de jeu,
Ma mère me défend d'accorder un baiser!
La robe vous ferait peut-être de la paille.

MATIÈRE RELIGIEUSE.

NOTICE SUR JEANNE LEBER.

RECLUSE À LA CONGRÉGATION.

(Article communiqué.)

La sainte fille, Jeanne Leber, naquit à Montréal en 1661 de M. Jacques Leber, le plus riche marchand alors du Canada. Dès son enfance, elle montra beaucoup de piété et d'éloignement pour le monde. Pourtant elle aurait pu jouer un rôle brillant, vu la fortune et le grand crédit de sa famille. Elle se lia d'amitié avec Marie Charly, Sœur de la Congrégation, dont la vertu éminente la charmait. C'est en conversant sur des sujets de piété avec cette servante de Dieu que la vertueuse Jeanne trouvait ses délices et sa consolation sur cette terre, qui, pour elle, était un véritable exil.

Le ciel lui ayant enlevé cette chère amie par la mort, Jeanne se dégoûta du monde

plus que jamais, et songea à vivre plus entièrement à Dieu. Sans quitter la maison paternelle, elle ne voulut plus conserver absolument aucun rapport avec le monde, pas même avec ses proches parents; et, pour cela, elle prit le généreux parti de se condamner elle-même à une solitude perpétuelle qu'elle garda longtemps dans la maison paternelle jusqu'à ce qu'enfin elle se fit recluse à la Congrégation à l'occasion que je vais dire.

Comme la maison de ses parents était sur la place d'armes, proche de l'église paroissiale, elle venait tous les soirs vers 11 heures se renfermer dans ce saint lieu pour converser avec son Dieu jusqu'au matin sans être vue ni troublée par personne. On lui avait donné pour cela les clefs de l'église. Un soir qu'elle se rendait à l'église, des jeunes gens, soit par mauvais dessein, soit pour lui faire peur seulement, la poursuivirent en criant. Elle courut effrayée se réfugier dans l'église, qu'elle eut le tems d'ouvrir et de fermer avant qu'ils fussent venus jusqu'à elle. Craignant une semblable attaque, elle résolut de se mettre dans un lieu où elle fut à portée de parler sans cesse à Dieu, et séparée du monde entièrement.

En 1692, la Sœur Bourgeois avait parlé de bâtir en l'honneur de la sainte Vierge une église pour sa communauté. Jeanne Leber ayant appris dans sa solitude ce dessein, sa tendre dévotion à Marie lui inspira l'idée de contribuer à cet édifice; et, en effet, elle en fit la plus grande dépense; de sorte qu'on peut dire que c'est à elle qu'on doit la construction de cette église. Dans le contrat passé entre elle et la Sœur Bourgeois, en date du 4 Août 1696, Jeanne qui pensait à se retirer pour toujours dans cette maison de Dieu et de Marie, stipula cette condition, qu'il lui serait permis de s'y réserver un logement pour y finir ses jours. De sa solitude, la sainte fille donna cette église de plusieurs vases sacrés et ornemens travaillés de ses propres mains, car elle était très habile dans les ouvrages propres aux personnes de son sexe; en sorte que, par ses soins, on fut en état d'y célébrer la sainte Messe pour la première fois, le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, 8 septembre 1695.

La veille de cette première Messe, la pieuse fille avait été conduite solennellement par le clergé de chez ses parents à la congrégation. Une petite chambre, de laquelle, par une petite grille, elle voyait le Saint Sacrement, fut le lieu où elle fut enfermée comme Recluse. Elle y vécut en silence, ne parlant par cette grille qu'à son confesseur pour les affaires de sa conscience, jusqu'au 3 octobre 1714, où elle passa de la terre au ciel! — Prier, méditer, s'entretenir avec J. C. présent dans le tabernacle était sa continuelle occupation. Sa chambre était faite sur le modèle de celle de Lorette, où fut conçu le Verbe incarné, et tout proche de l'église; de manière que le chevet de son lit n'était séparé que par une épaisseur de quatre pouces du lieu où reposait le Saint Sacrement. Elle avait fait pratiquer à côté de l'autel une porte grillée par laquelle elle entendait la Messe et communiait. Elle lui servait aussi de passage pour aller toutes les nuits faire une heure d'oraison au pied de l'autel sans que le froid rigoureux de l'hiver l'ait jamais empêchée. Elle

déchirait sa chair innocente par de fréquentes et sévères disciplines, couchait sur la dure et dormait fort peu, ne mangeait que des alimens grossiers en petite quantité; et, pour se mortifier davantage, elle attendait qu'ils fussent gâtés et moisiss pour s'en nourrir, et les prenait à terre et à genoux, afin que cette posture pénible corrigéât un peu ce que cette action a de trop naturelle.

Ses délassemens étaient de faire des ornemens pour les églises et des bouquets pour orner les autels. La paroisse de Montréal a encore des ornemens travaillés par cette sainte Recluse. Elle faisait aussi des habits pour les pauvres en faveur desquels elle se dépouilla d'une partie de ses biens, pour doter de jeunes orphelines qui se consacraient à Dieu et pour l'instruction des enfans.

Presque 20 ans s'étaient écoulés dans ces exercices de toutes sortes de vertus, lorsqu'elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine. Sentant sa fin approcher, elle songea à régler par un testament l'usage qu'elle voulait qu'on fit après son décès des biens qui lui restaient encore. Un notaire appelé passa cet acte à sa grille, en présence de M. de Belmont, supérieur du Séminaire, et du chevalier de Longueuil, qu'elle fit son exécuteur testamentaire. Ce testament fait le 5 septembre 1714, donnait aux Sœurs de la Congrégation un fonds de 1,774 livres du Canada pour entretenir autant de pauvres filles que le montant du revenu de ce fonds pourrait suffire, sur le pied de 120 livres par an à chacune, leur apprendre à lire, écrire et travailler aux ouvrages de leur sexe. Les pauvres filles de sa famille, seront, dit cet acte, préférés aux autres.

Le mal augmenta, et le 3 octobre suivant, elle s'endormit du sommeil des justes, étant âgée de 53 ans, après avoir vécu de leur vie. Elle fut exposée, le visage découvert, pendant deux jours dans l'église des Sœurs de la Congrégation pour satisfaire la dévotion des habitans de Montréal et des environs. On vint en foule durant ce tems regarder et contempler le saint corps de cette vierge qui, joignant la pénitence à l'innocence, avait renouvelé l'austérité de vie qu'on a peine à croire des anciens anachorètes. On l'invoqua dès lors avec confiance, et on se distribuait ses pauvres haillons, jusqu'à ses souliers de paille; tous ceux qui purent avoir quelque chose d'elle s'estimèrent heureux et le conservèrent avec respect comme des reliques. Des prodiges s'opérèrent avant sa sépulture; plusieurs personnes affligées de diverses maladies s'approchèrent de son cercueil, et l'ayant touché avec beaucoup de respect et de foi, furent, dit-on, guéries.

Après ce grand concours on lui fit de magnifiques obsèques avec toutes les marques de la plus profonde vénération. Son corps fut porté à la paroisse où fut chanté le service, et M. de Belmont, supérieur du Séminaire et vicaire général de Mgr. de Québec, prononça son oraison funèbre. Il releva les vertus qu'elle avait pratiquées dans son étroite solitude, et surtout cette humilité profonde qui lui avait fait cacher ce qu'il y avait de plus admirable en elle; il la compara avec raison aux anciens solitaires de la Thébaïde et de l'Egypte, montra qu'elle était le Phénix de son siècle et l'honneur du Canada; et

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

MONTREAL, MARDI 12 MARS, 1850.

après l'avoir proposée aux personnes du sexe, comme un modèle à suivre avec d'autant plus d'empressement qu'elle était leur concitoyenne, il les conjura de vivre d'une manière si chrétienne que la vénérable Jeanne Leber, bien loin de les condamner au jugement dernier, se rendit plutôt leur avocate. Enfin, il termina son discours en demandant à Dieu que cette belle âme fût toujours la protection de sa patrie dans le ciel puisque déjà tant de fois pendant sa vie elle avait détourné par ses prières les fléaux de la guerre et de la peste de dessus Montréal. Ensuite le saint corps fut reporté dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation où il fut inhumé auprès de celui de M. Jacques Leber, son père, qui avait choisi là sa sépulture. On voit encore l'épithaphe de cette sainte fille dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, placée au côté droit en entrant, proche de la porte. En cette Eglise reposait aussi le cœur de M. Pierre Leber, son frère, décédé en 1707, dont le corps avait été inhumé à l'Hôpital général de Montréal, dont il avait été un des premiers fondateurs.

M. Jacques Leber, père, était un riche marchand, qui par sa profiture reconnue s'était attiré l'estime de tout le Canada. Il vécut toujours, en vrai serviteur de Dieu, éloigné du faste, des plaisirs et des maximes du monde, dans les pratiques d'une solide piété, gardant l'équité envers le prochain aux dépens même de ses intérêts, supportant fort paisiblement le blâme de ceux qui sans savoir ses intentions censuraient sa conduite. Il ne refusa jamais rien à sa chère fille, et contribua ainsi à tout le bien qu'elle fit, se réjouissant de voir qu'elle employait si utilement les richesses que par ses soins il lui avait légitimement acquises. Ses deux fils étaient aussi des hommes vraiment chrétiens et dignes imitateurs des vertus de leur père.

La mémoire de la vénérable Jeanne Leber, dont la famille existe encore à Montréal et à Laprairie a été et est encore en vénération chez les Sœurs de la Congrégation qui ont reçu d'elle tant de biens spirituels et temporels; elles la révèrent à bon droit comme une de leurs plus signalées bienfaitrices. Sa vie manuscrite est à la Congrégation, et il serait à souhaiter qu'on la publiât pour l'édification du Canada; rien de plus propre que la vie des Saints, principalement de ceux qui ont vécu dans le même pays que nous, à réveiller la foi et l'amour de la perfection. Ne puis-je pas, se dit-on, faire ce qu'a fait celui qui a été ce que je suis dans le même endroit.

Jeanne Leber avait une singulière dévotion à la Sainte Vierge et à notre Seigneur résidant jour et nuit sur nos autels pour notre amour. C'est cette dévotion à Marie qui lui porta à bâtir presque à ses frais l'église des Sœurs de la Congrégation telle qu'on la voit encore, excepté les ornemens ajoutés depuis quelques années. C'est sa dévotion envers J. C. dans le Saint Sacrement qui lui fit fonder dans l'église des Sœurs de la Congrégation la Messe qui s'y dit tous les jours pour la communauté, et l'adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement. C'est pourquoi une des Sœurs est toujours devant le Saint Sacrement; ainsi cette fille, qui voit et aime Dieu à découvert dans le ciel, l'adore et le prie encore sur la terre par celles qu'elle a chargées de continuer ce qu'elle fait ici-bas toute sa vie.

Je ne doute pas que, si la foi portait encore des personnes à invoquer cette sainte fille, elle nous recussent des secours particuliers. Sa charité si grande envers les hommes autresfois, quand elle était parmi eux, l'est bien davantage maintenant qu'elle est à celui qui est la source de la charité!

Lorsque l'on considère la position du canadien-français en Canada, l'état où il se trouve, soumis à une oligarchie anglaise, entouré d'un peuple composé d'éléments si hétérogènes, et dont la langue, les mœurs et les manières sont si différentes des nôtres; les relations journalières qu'il a avec cette nation, tout cela nous démontre que la langue dont parle ce peuple devient d'une importance majeure pour le canadien-français.

Aussi, pour s'en convaincre d'avantage, il ne suffit que de jeter un coup d'œil sur la société qui nous entoure, le grand nombre de personnes d'outre-mer qui viennent chaque année grossir la population anglaise, l'obligation qu'il y a même pour chaque membre de notre société en Canada de transiger presque journellement avec l'anglais. — Or, nous voyant ainsi en contact en tout lieu et partout avec l'étranger, que pouvons-nous faire sans la connaissance parfaite de cette langue? Tout homme, quelque soit sa position dans la société, sent ce puissant besoin.

Nous ne partageons en rien ce système d'égoïsme national qui voudrait essayer de s'isoler dans le monde, et qui croirait peser autant à lui seul que le monde entier. Cela est contraire aux règles de la plus saine logique! Se priver d'apprendre la langue anglaise, de peur de perdre notre nationalité, ce serait se rendre faible, tandis que la connaître, la savoir, c'est doubler sa force! Eh bien! interrogeons sérieusement les circonstances. Voyons les périls que l'on court, et demandons-nous ensuite avec sincérité, comment pourrions-nous lutter en voulant se priver d'un avantage si bien reconnu.

Nous sommes, avouons-le, à la veille de ces jours critiques, où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unanimité pour se préserver. Dieu seul connaît le jour des crises, mais ce tems est plus gros que tout autre d'inévitables évènements.

Lorsque nous disons qu'il est nécessaire d'étudier l'anglais, nous ne disons pas qu'il faut négliger l'étude de notre propre langue; non, du tout, nous sommes loin de penser à une semblable imprudence, car notre désir est que cette belle langue, dont le mécanisme est si beau, puisse toujours être préférée à tout autre; mais, après la langue maternelle, étudions l'anglais, car cette langue devient essentiellement nécessaire.

Alors, tout en faisant un dernier effort pour soutenir notre cause, nous serons plus forts, et nous pourrions nous rallier avec avantage, tout en défendant nos droits, pour lesquels il est beau de vaincre, pour lesquels il est beau de souffrir, et beau encore de succomber!

CONSEIL DE VILLE.

LUNDI soir, 11 mars 1850.

ELECTION DU MAIRE.

PRÉSENTS: — Les Echevins Bourret, Lyman et LeRoque; les Conseillers Wilson, Beaudry, Lynch, Homier, Macfarlane, Grenier, Whitlaw, Leclair, Hall, McGrath, Atwater, Lamarche et McDonald.

La séance s'ouvre, à 7 1/2 p. m.

Proposé par l'Echevin Lyman, secondé par le Conseiller Atwater:

Que le Conseiller Holmes soit élu Maire pour le terme prochain;

Pour, 5. M. Lyman, Echevin; les Conseillers Wilson, Macfarlane, McGrath et Atwater.

CONTRE, M. Les Echevins Bourret et Larocque; les Conseillers Beaudry, Lynch, Homier, Grenier, Whitlaw, Leclair, Hall, Lamarche et McDonald.

Proposé par le Conseiller Hall, secondé par le Conseiller Whitlaw:

Que, E. R. Fabre, ecuyer, soit ré-élu Maire;

Pour, 10. M. Lyman, Echevin; les Conseillers Beaudry, Macfarlane, Whitlaw, Leclair, Hall, McGrath, Atwater, Lamarche et McDonald.

CONTRE, 6. Les Echevins Bourret et Larocque; les conseillers Wilson, Lynch, Homier et Grenier.

Messieurs Wilson, Macfarlane et Grenier, furent nommés Echevins à l'unanimité. — Après quoi le Maire et les Echevins prêtèrent le serment d'office et le conseil s'ajourna à Jeudi prochain à 7 p. m.

GRAND ASSAUT D'ARMES. — Vendredi dernier a eu lieu le second Grand Assaut d'Armes, tel qu'annoncé précédemment, à la Salle des Odd Fellows, grande rue St. Jacques. Le capitaine LOVELACE, assisté de M. ESCALONNE, Maître d'Armes également, ont ouvert la soirée par la partie au mur qui s'est terminée par un combat avec les masques, dans lequel vous deux ont déployé tout le talent qu'on leur connaît depuis longtemps; ensuite, les élèves du premier ont fait l'exercice au sal re, dont ils se sont acquittés avec avantage, étant la plupart tout-à-fait novices dans ce genre de science et d'amusement en même tems. Un ou deux amateurs avec un maître d'armes se sont tour à tour exercés à qui mieux mieux; les amateurs souvent le disputant au maître, et lui portant des bottes que celui-ci était bien obligé de recevoir bon gré mal gré.

A notre agréable surprise, il y avait beaucoup de dames et de messieurs, la salle étant presque pleine. Nous sommes flattés de voir que le public de Montréal prend goût à patroniser ces exercices, et nous engageons M. LOVELACE à nous donner un troisième assaut. Il paraît qu'il rencontre beaucoup d'encouragement dans le nombre de ses élèves qui augmentent tous les jours.

Enfin comme toute la soirée s'est terminée à la satisfaction du public, et des dames, surtout, pour qui ce genre de spectacle est tout-à-fait nouveau dans ce pays. — L'excellente bande militaire du 19me régiment nous a flattés l'oreille agréablement par les brillantes polkas, valses, et autres morceaux de musique qu'elle a joué avec un tact et un goût qui ne peut être surpassé. — Nous oublions de dire un mot d'un tout jeune élève, fils de M. Joseph Roch-Lettoré, à peine assez grand et assez fort pour porter son arme. Ce petit enfant s'est distingué par son adresse et promet de devenir un habile tireur. Pour terminer, nous dirons donc avec le capitaine LOVELACE: "Honneur aux Armes!"

L'hon. Dominick D'ay ayant adressé une lettre à l'orateur de l'Assemblée législative, résignant son siège comme membre pour le comté de Mégantic, l'élection pour ce comté aura probablement lieu sous peu.

Le Dr. Scott, de Toronto, a été nommé substituant médical de l'Asile provincial des Lunatiques.

L'élection de Sherbrooke est terminée, et M. Sanborn, le candidat annexioniste, a été élu par une majorité de trente.

LE GAZ. — Pas encore de mesure de prise pour l'éclairage des rues; il est à espérer que cet état de choses ne se prolongera pas, et que la Corporation verra à y remédier promptement de manière ou d'autre; car les citoyens chaque jour sont exposés aux plus grands dangers.

Le *Moniteur* nous informe qu'un M. Francœur a été arrêté et battu jeudi soir par trois ou quatre individus dans la rue Notre-Dame. Le *Transcript* parle d'un M. John Dier qui dans la crainte d'être écrasé par une voiture qu'il n'avait pas vu approcher à cause de l'obscurité, s'est cassé la jambe en voulant sauter sur le trottoir.

INCENDIE. — Le feu s'est déclaré jeudi soir dans la partie supérieure de la maison de M. Kelly, rue des Allemands; le toit de la maison, et une partie du ménage devint la proie des flammes avant qu'on put maîtriser les flammes.

Nous empruntons de *La Minerve* l'extrait suivant:

TRISTE ACCIDENT. — Nous apprenons avec regret que la famille de M. J. E. Guilbault, botaniste, vient d'être plongée dans le deuil par suite d'un accident bien déplorable. Hier après-midi, un nommé Olivier Henrichon était occupé à nettoyer sa cour, à la Côte des Neiges, lorsque plusieurs enfants qui s'y trouvaient s'amuser, lancèrent des boules de neige sur un cheval qui était attaché dans l'écurie, près de la porte. Après plusieurs avertissements de la part de Henri bon de se retirer, ce dernier perdit patience et lança sur les enfants qui n'étaient qu'à quelques pas de lui, une pelle de fer qu'il tenait à la main. Malheureusement l'instrument alla frapper la tête de l'enfant de M. Guilbault, âgé de 7 ans et 7 mois, et l'infortuné tomba et expira quelques instants après, le coup avait porté sur le derrière de la tête et fracassa le crâne.

M. le coroner Courval fut appelé, et se rendit immédiatement sur les lieux pour faire l'enquête. Le verdict

du jury fut une accusation de Manslaughter (meurte involontaire) contre le nommé Henrichon, qui fut arrêté sur le warrant du coroner et conduit immédiatement en prison pour y attendre son procès. Henrichon est âgé de 21 ans et passe pour avoir la vue extrêmement courte.

FAITS ET NOUVELLES.

Un colon gouverneur. — Les forts et les établissements anglais sur la Côte d'Or viennent d'être détachés du gouvernement de Sierra Leone, et sir William Winniett, commandant de la marine royale, qui en était lieutenant-gouverneur, est nommé gouverneur et commandant-en-chef. Sir William Winniett est natif de la Nouvelle-Ecosse.

Départ pour la Californie. — Les messieurs dont les noms suivent, ont laissé New-York le 20 février à bord du vapeur Cherokee, en route pour la Californie: G. Joseph, L. D. Rochon, Ed. Lafleur, A. Charlebois, M. McLeod, le Dr. Duguay, le Dr. Deschênes, Wm. Languedoc, G. L. Hughes, G. Neveu, A. A. Fortier, F. Trudell, M. Gagnon, M. Demers, Jacob Hall.

Chute de la tour principale de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans. — A onze heures 15 minutes, environ, ce matin, dit le Picayune du 20 janvier, la principale tour du centre de l'église française est tombée, emportant avec elle une partie de la toiture du côté gauche et une immense quantité de briques et de maçonnerie.

Le premier bruit fut épouvantable, et la chute de la maçonnerie et des briques dura une minute et demie environ, et produisit une scène de consternation et de frayeur dans les différentes chambres de la cour, qui était alors en session dans la bâtisse opposée. Il y eut une véritable panique. Les avocats, témoins, prisonniers, tous croyaient que c'était la maison de justice qui s'écroulait. Lors de la chute de la tour, il y avait plusieurs ouvriers employés dedans et sur l'église; on suppose qu'il y en a plusieurs sous les débris. Un jeune homme de couleur et un maçon ont eu la tête fracturée, un autre les deux jambes. On s'emploie incessamment à fouiller dans les ruines pour les corps de ceux qui y sont peut-être ensevelis.

A la Cour Criminelle du district de Saint-François, le 18 de février, Chs. Toussaint, convaincu de vol, avec circonstances aggravantes, a été condamné à être pendu le 6 avril. C'est la première condamnation à mort qui ait été prononcée dans ce district.

Le 7 février, M. Racine, prêtre, assisté de MM. Dupuis et Sapréville, a fait la bénédiction d'une chapelle construite sur les bords de lac Aymar, au centre d'une nouvelle colonie des Canadiens émigrés des anciennes provinces. La chapelle, remarquable par son élévation et sa propreté, est dans une position charmante, sur une élévation qui domine le lac.

Le choléra existe encore à Ward's Island, dans le port de New-York. Il a été apporté par le navire Isaac Wright, parti de Liverpool le 9 janvier, et à bord duquel il sévissait deux jours après son départ. Sur 203 passagers, 180 ont été malades, et 26 sont morts du choléra ou d'autres maladies pendant le passage.

Le choléra continue aussi à ravager l'intérieur de la Louisiane. La Gazette de Jefferson du 9 février dit qu'il est mort 7 ou 8 personnes dans une seule plantation.

TRIBUNE DES TRAVAILLEURS.

Liberté, Egalité.

Montréal, 7 mars 1850.

M. le Rédacteur,

Pourriez-vous, par la voie de votre intéressant journal, informer le public comment il se fait qu'une foule de commissaires pour recevoir des affidavits à être lus devant les cours de justice n'ont pas été publiés dans aucun journal de cette ville, et comment il se fait (si je puis bien m'informer) qu'aucun d'eux, ou du moins un grand nombre, n'ont encore été officiellement ni du gouvernement, ni des greffes, connaissance de leur nomination. En donnant l'information requise, vous obligez ceux qui sont de s'habiller de ne prouver les services de ces commissaires et utiles après les magistrats.

Plusieurs Travailleurs.

Nous prions "Plusieurs Travailleurs" de vouloir bien s'adresser aux autorités compétentes pour les renseignements qu'ils désirent avoir au sujet de la nomination de ces officiers.

Montréal, 4 mars 1850.

M. le Rédacteur,

A la suite des nouvelles élections qui viennent de se terminer; et dans un temps où l'on a besoin de tant de réformes dans le conseil de ville, d'hommes capables de corriger les abus qui infestent la corporation de la cité; il n'est pas indifférent de savoir vers qui le choix des citoyens s'est dirigé; et de quelle manière et de quel matériel le conseil de ville se trouve maintenant constitué. Si l'on remarque le choix que l'on a fait de ceux qui doivent représenter les intérêts des différents quartiers; les faire valoir et répartir à chacun d'eux ce qu'ils ont, à juste titre. Et sur laquelle est basée la corporation, est déficiente dans sa construction, et pernicieuse dans son exécution. Elle fut passée dans un temps de despotisme et

d'asservissement. Le maître la dictait, et ses très humbles serviteurs du conseil spécial la recevaient et l'approuvaient (neumine contra dicente.) Depuis cette époque, la législature s'est trop peu occupée de faire les amendements nécessaires. Au moins d'y apporter les changements que la nécessité requerrait pour le salut et l'avantage des citoyens. Loin de là, au lieu de débiter et de limiter les pouvoirs de cette corporation, la législature où il se trouvait un grand nombre de membres appartenant à différentes corporations, a, dans ses changements, augmenté les pouvoirs de cette institution; et le système vicieux qui existait sous le rapport des élections a été perpétué. La ville qui se trouve maintenant encombrée de dettes, à ce point de vue de diminution dans ses dépendances; et si l'on considère que ce qui se fait par quatre cents mille par année, (et mieux qu'à présent,) ne coûte actuellement pas moins de dix à douze mille Louis. L'on s'étonnera peut-être, que cette ville ne soit pas maintenant dans un état plus florissant. Que les améliorations n'y soient pas plus avancées, et qu'il y ait tant de commodes et si peu d'achévé.

Puisque nous en sommes aux améliorations; je citerai, par exemple la file Sanguinet qui est ouverte depuis plus de trente ans. A l'entrée de la ville et où il réside un grand nombre de propriétaires, citoyens riches, respectables et indépendants; qui paient annuellement des sommes considérables à la corporation. Et bien! est-elle en bon état? Non. Elle n'a pas encore même de trottoirs, excepté ceux qui y ont été érigés par les propriétaires eux-mêmes, et à leurs frais et dépens. Je ne parle pas du milieu de cette rue, il est inhabitable.

Le rue Mignonne, qui est très loin d'être Mignonne en automne, et en printemps surtout; car j'y suis passé moi-même dans ces deux saisons et je m'y suis embourbé jusqu'à la ceinture. Qu'y a-t-on fait? Rien. Je pourrais bien citer un nombre d'autres rues qui sont dans le même état et la même condition, tombent sous la même catégorie. Que devient donc l'argent payé par les citoyens de ces rues et des autres rues sans améliorations et dont ceux qui ont payé pour, ne retirent ni avantage ni profit. Le voici, M. le Rédacteur: Si m'en allant à la montagne, je passe par ce que l'on appelle Beaver Hall; je trouve là où il a été appliqué l'argent dépensé. Le Beaver Hall qui n'était autrefois qu'un rocher ci-devant la propriété de feu Mr. Fréchet, et maintenant celle de la succession de feu Mr. Phillips, et autres, et dont les derrière n'étaient habitées que par des bestiaux qui y pâturaient à un bien mince profit pour les propriétaires; ce Beaver Hall, est à présent les versailles de Montréal: — Belles rues, beaux trottoirs, beaux égouts, beaux canaux, belles maisons et magnifiques dépendances. Je me rappelle, en y passant, Verreaux Siracuse, qu'avait ruiné tous les citoyens pour agrandir et embellir ses jardins, et je me demande à moi-même: "Comment est-il possible, et de si belles améliorations se soient faites en si peu de temps?" Un souvenir me dit que c'est par la corporation et avec l'argent de la corporation. L'un des intéressés, était alors, Maire de la cité. Son voisin, membre de la corporation, et un troisième, de la Montreal Provident and Savings Bank, actuellement en défection, mais lui cependant riche propriétaire, aussi membre de la corporation et de plus, président du comité de finances, qu'ils ont entre eux, à mêmes les deniers publics, fait ces améliorations. Or, il fallait embellir la ville, ouvrir de nouvelles rues, et donner de la valeur aux propriétés. Qui fut dit, fut fait. L'on a mis la main dans la bourse de la cité. L'on a puisé ce qu'il fallait pour les améliorations, à volonté. Ces améliorations ont été faites aux dépens de la cité. La bourse s'est trouvée épuisée. Les citoyens ont été de nouveau torturés et taxés, mais cependant ni la rue Sanguinet ni la rue Mignonne n'ont été réparées.

Un Travailleur du Quartier St. Marie.

NAISSANCE.

Av. faubourg St. Laurent, dimanche dernier, la femme de M. T. L. Doumay, typographe, a mis au monde un fils.

A St. Césaire, le 7 du courant, la Dame de Docteur J. P. Rottot; a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

Av. faubourg Québec, jeudi dernier, le 7 du courant, à l'âge de 41 ans, M. George Ney Smith, ancien et respectable bourgeois de ce la ville, il laisse pour déplorer sa perte une épouse adorée et six enfants chéris.

CHARADE.

De mon premier la feuille salutaire
Gémit, le plus, des maux divers,
Mon second défend des livres,
Et mon entier conçoit sévère,
Fronde le vice et les travers.

Le mot de la Logographe qui a paru dans le numéro de 25 février dernier est, P-ge.

M. JOSEPH NÉLETTE, étant attaché l'établissement de notre JOURNAL, est autorisé par les propriétaires à collecter tous les agents qui pourraient être dits ou devenus dits par la suite de la société. Il prend depuis la liberté d'offrir ses services au public, pour la collection de tout compte, ou transport d'avis, lettres, cartes, affiches, cartes funéraires, etc. Son expérience en ce genre et sa connaissance des deux langues, le mettent à portée d'assurer ceux qui voudront bien l'encourager, de les satisfaire, tant par son activité que par sa capacité. S'adresser à No. 5, rue St. Marie, faubourg Québec, 3 mars.

RESTAURANT FRANCISCO
COIN DES RUES Lagauchetière
MONTCALME. FAUBOURG QUEBEC.

Le Signé, déjà avantageusement connu en cette ville comme CUISINIER, ayant depuis nombre d'années servi à leur satisfaction toutes les personnes qui l'ont honoré de leur patronage, tout en remerciant ces mêmes personnes pour l'encouragement qu'il lui ont donné, informe le public en général qu'il a ajouté à son établissement diverses améliorations qui le mettront à même de satisfaire tous ceux qui l'honoreront de leur visite. L'on trouvera à cet établissement, à toute heure, toutes espèces de rafraichissement et de viandes préparées à toutes heures à demande. Les prix seront des plus modérés, en du mot à égal les marchés que partout ailleurs. FRANCIS FRANCISCO.

Montréal, 12 mars 1850.

Maison de Pension Privée.

MADAME DESLORRIERS, Place Jacques Cartier, par le voisin du magasin de M. BÉRIAU, informe le public qu'elle a fait de grandes améliorations dans son établissement et qu'elle est prête à prendre PLUSIEURS PENSIONNAIRES à des prix modérés:—26 fév. 1850.

A. MONTRÉUIL, N. P.

GRANDE RUE DU FAUBOURG QUEBEC.
29 janvier 1850.

M. H. TRUBBLE, M. D.
PETITE RUE ST. JACQUES.

Porte voisine de J. A. Labadie, Ec., Notaire.

T. R. Wragg,

AVOCAT,
BUREAU 46, RUE YCRAIG.
29 janvier 1850.

D. R. GENAND

ENCOURGÉE DES RUES LAGAUCHETIÈRE & ALLEMANDS.
29 janvier 1850.

LA LYRE CANADIENNE,

NOUVEAU RECUEIL DE CHANSONS, ROMANCES, DUOS, &c., &c., &c.
32 x 18 x 18.—514 PAGES.
Au Bureau de PAVEN et chez tous les principaux Libraires de Montréal.—Prix: Broché, 25.—Relié, 40.
29 janvier 1850.

HOTEL D'YAMASKA,

[YAMASKA HOUSE.]
Village de Saint Hyacinthe.

Les renseignements ont l'honneur de témoigner au public leur reconnaissance de l'accueil par lequel ont été récompensés les efforts qu'ils ont faits, pour donner aux habitants de St. Hyacinthe un café digne de leur patronage. Désireux de mériter toujours le faveur publique, ils ne négligeront rien pour améliorer, dans leur établissement, l'éligence et le confort. Les rafraichissements et liqueurs seront toujours de meilleur choix. E. FAJEAU & Co.
St. Hyacinthe, 26 février 1850.

J. N. Roy LIQUORISTE.

7, Rue des Allemands, faubourg St. Laurent.
A constamment en main un assortiment de LIQUEURS FINES qui ne cèdent en rien aux meilleures liqueurs importées d'Europe, qu'il disposera à des prix très modiques, soit en gros ou en détail.
29 janvier.

500 MINOTS SES-FIN de tabac, à vendre par le court-signé,
G. W. WRAGG,
26, rue St. Paul.
29 janvier 1850.

75 DOUZAINES BOUTELLES BITTERS, assorti, de première qualité, à vendre par le court-signé,
G. W. WRAGG,
26, rue St. Paul.
29 janvier 1850.

LOUIS BÉTOURNAY,

AVOCAT,
BUREAU DE J. H. BEAUDRY, ECUYER,
RUE CRAIG
29 janvier 1850.

REGISTRES DE PAROISSE.

Le soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant rempli avec les meilleurs matériaux, et par un des meilleurs ouvriers de Canada. Il se chargera de les faire cotiser par ses soins.
J. BTE. ROLLAND.
29 janvier 1850.

VARIÉTÉS.

DES FEMMES. Les pieds qu'occupent les femmes dans la société a été avec quelque justice, considérée comme un bon thermomètre de la civilisation.

Les femmes sont susceptibles d'une attention plus soutenue, ont plus de patience, et sont plus éminemment propres à l'instruction de la jeunesse par leur douceur, qui convient particulièrement au système qui bannit les punitions.

L'ORATEUR. C'était pendant la nuit de décembre dernier; la neige couvrait la terre; le vent du nord soufflait avec violence, et faisait entendre un sifflement prolongé en passant entre les branches des saules qui ombraient les tombeaux du cimetière de Passoy.

Durant quelques jours, on eut soin de veiller sur lui; mais bientôt Paul, un peu plus; on crut que le temps avait calmé sa peine. Cependant un mois après, au milieu d'une nuit plus froide encore que n'avait été celle où George trouva l'orphelin dans le cimetière, le garde entendit Dragon pousser de lamentables cris; il se précipita du côté de la fosse commune.

STRUCTURE DU CORPS HUMAIN. Le squelette humain est composé de 206 os en substance osseuse. Le squelette d'une personne ordinaire pèse treize livres environ, le squelette d'un homme et demi et le squelette d'une femme pèsent 12 livres et demi.

Le corps humain reçoit toutes les impressions au moyen des nerfs: il en compte 39, et quelquefois 40 paires; 9 originaires du cerveau 30 ou 31 de la moelle épinière.

Nous avons 12 côtes de chaque côté. Cependant on a vu des individus en avoir 13 d'un côté et seulement 11 de l'autre.

L'homme fait a généralement 32 dents ou 16 à chaque mâchoire; il y en a rarement plus de 32 et encore plus rarement moins de 28.

Le cœur a 75 pulsations par minute: le système de sang s'opère en 2 minutes et demie, de manière qu'on a calculé que 75 hectolitres de sang étaient repoussés par le cœur, dans le cours d'une journée de 24 heures.

À l'âge de 30 à 40 ans, le pouls de l'homme a de 73 à 75 pulsations par minute. Le pouls des femmes bat plus vite, 84 pulsations envi on, par minute. En état de fièvre 150 pulsations ind-que qu'il y a danger.

La respiration est d'environ 20 par minute; à chaque respiration les poumons reçoivent 20 pouces cubes d'air. Pour respirer librement, l'homme a besoin de 4 litres et demi par minute. En un jour, les poumons reçoivent et rejettent 1,200,000 pouces cubes d'air.

La chaleur du corps humain est de 96 ou 97 de Fahrenheit. A 120, la chaleur du métal est insupportable; et à 150, l'eau s'échauffe; mais l'air chauffé au 140 degré, est aspiré sans que les organes en éprouvent de douleur.

ÉPIGRAMME.

Portes francs, en portrait est-il votre suffrage? Tout en est bien, très bien...excepté le visage!

HOTEL CANADIEN-FRANCAIS. 45 45. HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le Marché Bonsecours, ci-devant occupée par M. ALEXANDRE DUBOIS.

J. Dumouchel. INFORME respectueusement au public en général qu'il a ouvert un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le Marché Bonsecours, ci-devant occupée par M. ALEXANDRE DUBOIS.

ED. LAMARCHE, MARCHAND TAILLEUR, RUE LAGAUCHETIÈRE. TIENNT constamment un assortiment complet de Draps, Casimirs, Peignons de Veste, etc.

J. Gally, [RECEM EST ARRIVÉ DE LONDRES.] INFORME les habitants du Canada en général, qu'il a loué une partie de magasin de M. CATELL, rue Notre-Dame, No. 33, et qu'il est prêt à exécuter, sous le plus court délai, toute espèce de CAGES D'OISEAUX, SAS, etc., etc.

MARC McCLOSKEY, TEINTURIER DE LAINE & SOIE, NETTOYEUR DE GARNITURES, A déménagé et demeure maintenant 187, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL, Vis-à-vis la grocerie de M. Dunn.

REMERCE respectueusement le public de Montréal et de ses environs, pour le patronage qu'il a reçu depuis qu'il a commencé ses affaires, et il espère une continuation de leur patronage, et voudrait aussi faire remarquer qu'il a complété son établissement, de sorte qu'il est maintenant meilleur qu'aucun autre en cette ville.

GARNITURES D'INDIENNE, DE LITS ET DE FENÊTRES. Démontées, nettoyées, lissées et remontées, si on le requiert. COUVERTURES DE CHAISES & DE SOFAS, Nettoyées et lissées sans les défaire.

COUVERTURES et Couvertes, Tapis et Paillonnages nettoyés, Taffetas arrosés et teints. Robes de Mousseline de Laine, nettoyées à la manière française, sans les défaire. Tous les espèces de Soies, Satins, Velours et Crêpes teints et arrangés.

HABITS DE MESSIEURS, Nettoyés, teints, pressés et rendus imperméables sans les décolorer. Gants de Peau, nettoyés sans gâcher. Chapeaux de Paille de Messieurs teints d'aucun couleur. ROBES DE DEUIL TEINTES EN 48 HEURES.

POMPES A FEU. M. LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN DE QUÉBEC, CONSTRUCTEUR des Pompes à Feu patentées de différents prix, DEPUIS \$10 JUSQU'À \$1000.

PHARMACIE DU DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, en face de l'Hôtel Donegan ci-devant. EN outre de son grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIE, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés annoncés dans les Gazettes.

ATelier TYPOGRAPHIQUE DE LA Minerve. Le Sousigné se charge de l'impression de toute sorte de LIVRES, BROCHURES, AFFICHES, CARTEBLANCS, SOMMATIONS, CIRCULAIRES, CARTES, CONTRAS, Lettres Funéraires, Musique, &c. LUDGER DUVERNAY.

L'ALBUM LITTÉRAIRE & MUSICAL DE La Minerve. PARAIT tous les mois par livraisons de 24 à 28 pages de texte, au modique prix de 50 par année, pour les abonnés en avant de la dernière en la, et de 60 par trimestre, si on ne paie pas d'avance.

G. SATLELL, MANUFACTUREUR DE BUSTES EN PLÂTRE, ET DE Cadres pour Miroirs, Gravures, &c. &c. &c. Il répare les vieux Cadres de Miroirs, et autres, ainsi que les vieilles Glaces. Rue Saint Louis, Faubourg Saint Louis, Près du Champ-de-Mars.

T. E. D'ODET D'ORSONNENS, MÉDECIN, Rue Saint Louis, Faubourg Saint Louis, Près du Champ-de-Mars. Montréal, 29 janvier 1850.

Z. CHAPELEAU, RELIEUR & LIBRAIRE, Coins des rues Notre-Dame et St. Vincent. 29 janvier 1850. CONDITION DU JOURNAL LE PEUPLE TRAVAILLEUR. Ce Journal, DÉDIÉ AUX INTÉRÊTS DES CLASSES AGRICOLES & OUVRIÈRES, paraît une fois la semaine, tous les MARDIS, au No. 5, Grande Rue du Faubourg Québec.

ABONNEMENT. Pour six mois... 20 \$ 9 Pour douze mois... 37 \$ 8 PAYABLE D'AVANCE. TARIF DES ANNONCES. Pour la première insertion, par ligne... 20 \$ 0 0 Pour les insertions subséquentes, par ligne... 0 \$ 0 1 Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne, pour chaque insertion... 0 \$ 0 0

GASPARD ROCH-LETTORÉ & C. B. Imprimeurs et propriétaires. Pour les annonces pour lesquelles on n'a pas les conditions ci-dessus et sans rabais ni réduction dans les prix.